

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois le mardi seize mai à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 10 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude FERET maire.

Présents(es) : Mmes Pascale MENAGER, Corinne ROPITAL, Mélanie AUTIN et Mrs Hubert HERVET-BINOIS, Bruno LEROY, Guy ROPITAL, Joël JAUNEAU, Jean-Michel MARTIN, Noël THEUILLON et Claude FERET.

Secrétaire de séance : Mélanie AUTIN

*Monsieur le maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 10 mai 2023, les membres du conseil municipal présents approuvent ce compte rendu et le secrétaire de séance et le président signent le registre.*

### **N° 2023 - 5 – 7 DECISION POUR GARDER UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A SA DEMISSION DE SON POSTE DE SECOND ADJOINT AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose : Suite à la démission (lettre du 26 avril 2023) de Monsieur Guy ROPITAL de son poste de second adjoint au maire, démission acceptée par Madame le Préfet d'Eure et Loir en date du (9 mai 2023), nous devons décider de garder Monsieur Guy ROPITAL en tant que Conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de garder Monsieur Guy ROPITAL comme conseiller municipal.

### **N° 2023 - 5 – 8 - SUPPRESSION DU POSTE DE SECOND ADJOINT AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose : Suite à la démission (lettre du 26 avril 2023) de Monsieur Guy ROPITAL de son poste de second adjoint au maire, démission acceptée par Madame le Préfet d'Eure et Loir en date du (9 mai 2023), nous devons décider de supprimer ou non le poste de second adjoint vacant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de supprimer ce poste de second adjoint au maire et ne garder qu'un seul adjoint au maire.

Après un tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

**La Secrétaire de séance**  
Mélanie AUTIN

**Le maire**  
Claude FERET